

le mardi 22 juin 2004

13 h

Prière.

Pour marquer la Journée nationale des Autochtones, célébrée le 21 juin, Holly Jane Francis chante en mi'kmaq l'hymne national.

L'hon. M. Mockler rend hommage à la contribution apportée à la vie culturelle du Nouveau-Brunswick par les ex-premiers ministres Louis J. Robichaud (1960-1970) et Richard B. Hatfield (1970-1987).

Pendant les messages de félicitations, M. Allaby invoque le Règlement; il soutient que l'hon. M^{me} Dubé, ministre de l'Éducation, a fait une déclaration de ministre. Le président statue que les propos de la ministre tenaient des félicitations.

Après les questions orales, M. Allaby invoque le Règlement; il soutient que la ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux devrait être tenue de déposer un document dont elle a parlé en répondant à une question. L'hon. M. Green intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président statue que, sauf si la documentation est citée directement, il n'y a pas lieu de la déposer.

M. Boudreau donne avis de motion 119 portant que, le mardi 29 juin 2004, appuyé par M^{me} Robichaud, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation, les notes de service, les courriels, les télécopies, les lettres, etc., échangés entre le gouvernement actuel et les conseils d'éducation de district au sujet de toute réduction du temps de travail ou des postes des aides-enseignants et du personnel des bibliothèques scolaires depuis le 1^{er} avril 2004.

M. Jamieson donne avis de motion 120 portant que, le mardi 29 juin 2004, appuyé par M. Burke, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre le(s) plan(s) d'assainissement présenté(s) au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, ainsi que les courriels, télécopies, documents, notes de service, lettres et autres pièces connexes, relativement à l'aménagement

côtier entrepris par Gilles ou Michel LeBlanc, chemin Euclide-Léger, à Cap-Brûlé.

Il est unanimement convenu de passer outre aux motions émanant des députés, auxquelles deux heures sont réservées, et de modifier l'horaire pour suspendre la séance de 18 h à 19 h et la lever à 22 h.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que, à la levée de la séance le mercredi 23 juin 2004, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 24 juin 2004 à 10 h.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Services familiaux et communautaires et du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

13, *Loi concernant les services à la santé mentale et les services de santé publique;*
37, *Loi sur les dons de tissus humains;*
58, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 63, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M^{me} Blaney, adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 26

l'hon. M ^{me} Blaney	M. Sherwood	M. Betts
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Malley
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Williams
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Carr
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. MacDonald
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. Stiles
l'hon. D. Graham	l'hon. M ^{me} Fowlie	M. Holder
l'hon. M. Mockler	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc
l'hon. M ^{me} MacAlpine	l'hon. M. Huntjens	

CONTRE : 23

M. McGinley	M. Branch	M. Arseneault
M. Jamieson	M ^{me} Weir	M. Albert

M. MacIntyre	M. Kennedy	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M. Ouellette	M. Paulin
M. S. Graham	M ^{me} Robichaud	M. Doucet
M. Haché	M. Burke	M. Boudreau
M. Armstrong	M. Murphy	M. Brewer
M. Landry	M. Kenny	

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 64, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M^{me} Blaney, adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M ^{me} Blaney	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Volpé	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M ^{me} Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. M. Alward	M. Holder
l'hon. M ^{me} MacAlpine	l'hon. M. Huntjens	M. C. LeBlanc
M. Sherwood		

CONTRE : 21

M. McGinley	M. Landry	M. Arseneault
M. Jamieson	M ^{me} Weir	M. Albert
M. MacIntyre	M. Ouellette	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M ^{me} Robichaud	M. Paulin
M. S. Graham	M. Burke	M. Doucet
M. Haché	M. Murphy	M. Boudreau
M. Armstrong	M. Kenny	M. Brewer

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Williams prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

À 18 h, la séance est suspendue d'office jusqu'à 19 h.

19 h

La séance reprend sous la présidence de M. Holder, à titre de président du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Betts prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Holder reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Carr prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Holder reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté un crédit et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici le crédit dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2004-2005

	Votés (\$)
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Conseil consultatif sur les personnes âgées	
du Nouveau-Brunswick	204 000

La Chambre adopte ce crédit.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 98 et 104 (18 juin 2004).